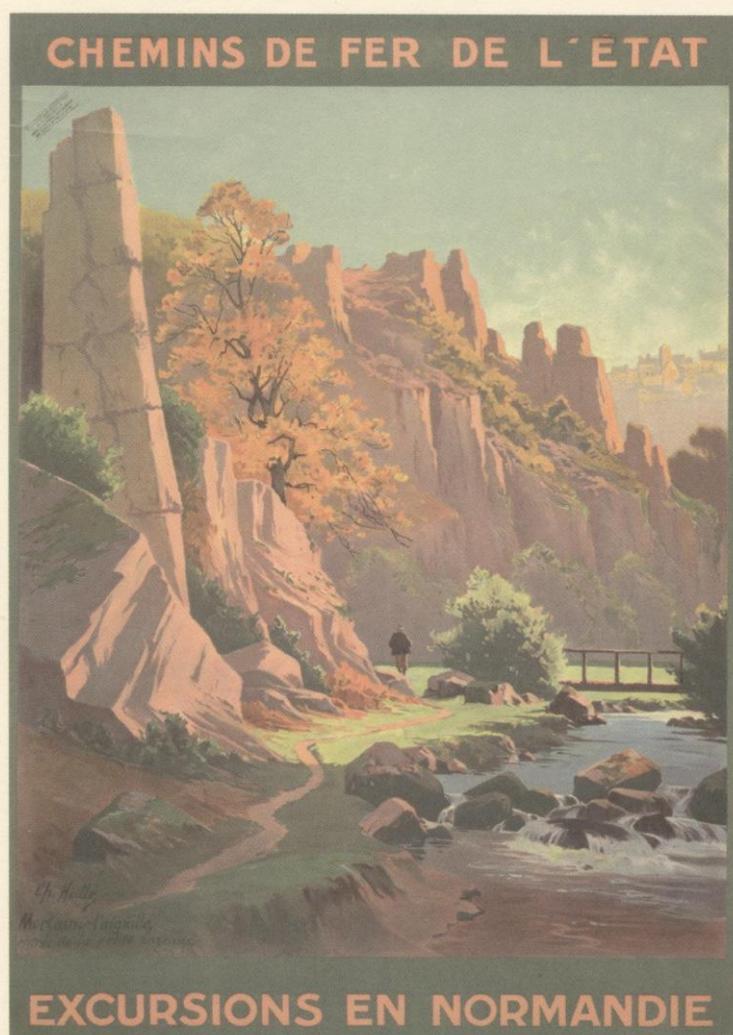


# Revue de l'Avranchin et du Pays de Granville



Mortain. L'aiguille, l'entrée de la petite cascade.

Prix du numéro : 10 €

tome 91  
année 2014  
fasc. 441 (décembre)

## **Les évêques d'Avranches et la Trinité : Métaphysique d'Achard de Saint-Victor (1100-1171) et comparatisme de Pierre-Daniel Huet (1630-1721)<sup>1</sup>**

L'évêché d'Avranches, dont le siège épiscopal remonte à la fin du V<sup>e</sup> siècle, fut au cours des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles un haut lieu intellectuel tout comme ceux de Chartres, Orléans, Paris, Reims ou Laon. Vers la fin de la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle, le théologien italien Lanfranc de Pavie (1010-1089), spécialiste de droit canonique, enseigna la théologie, la dialectique et la rhétorique à l'école épiscopale d'Avranches dès 1039. En 1042, il entra à l'abbaye du Bec-Hellouin dont il devint prieur à partir de 1045. Proche du duc de Normandie Guillaume (1027-1087), ce dernier le nomma en 1063 abbé de l'abbaye de Saint-Étienne de Caen puis, après la conquête de 1066, le désigna en 1070 archevêque de Cantorbéry. Son ancien disciple, également italien, Anselme d'Aoste (1033-1109), qui séjourna à Avranches vers 1058, succéda sur le siège abbatial du Bec-Hellouin en 1063, au départ de Lanfranc pour Saint-Étienne de Caen, avant d'être à son tour archevêque de Cantorbéry en 1093.

Par son exégèse biblique, sa connaissance des textes des Pères de l'Église et sa dialectique, Anselme de Cantorbéry s'imposa largement dans

---

1. Cet article est issu d'une conférence donnée à l'abbaye de La Lucerne le 11 juillet 2013, présidée par Daniel Levalet, Président de la Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts d'Avranches, Mortain et Granville, dans le cadre du 870<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de l'abbaye Sainte-Trinité de La Lucerne.

les controverses trinitaires de son temps, notamment contre Jean Roscelin (1050-1121) dont il réfuta les positions nominalistes dans son *De fide Trinitatis et de incarnatione Verbi* (1094). En France, la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle connut également de nombreuses *disputationes* trinitaires dont les grands tenants furent Guillaume de Saint-Thierry (1075-1148), Gilbert de la Porrée (1076-1154), Pierre Abélard (1079-1142), Bernard de Clairvaux (1090-1153), Hugues de Saint-Victor (1096-1141) et Pierre Lombard (1100-1160). De passage à Paris au début des années 1150, le maître en théologie d'Oxford, Robert de Crickelade, raconte qu'il eut l'occasion d'une joute oratoire contre des disciples de Pierre Lombard, qu'il traitait d'hérétique, en présence de Robert de Melun et d'un certain Achard. Ce même Achard de Saint-Victor (1100-1171) qui, en 1161, fut nommé évêque d'Avranches par Henri II Plantagenêt et se lança à son tour dans la rédaction d'un *De Trinitate*.

Dans un tout autre contexte historique, le siège épiscopal d'Avranches fut également occupé de 1689 à 1699 par un autre grand érudit de son temps, Pierre-Daniel Huet (1630-1721) dont les approches comparées entre le christianisme et les religions non-chrétiennes ont occupé sa vie intellectuelle avec l'édition de deux volumes, en 1679, la *Demonstratio evangelica* (*La démonstration évangélique*), alors qu'il était encore sous-précepteur du Dauphin, et, en 1690, les *Alnetanae quaestiones de concordia rationis et fidei*, (*Les questions d'Aulnay, de l'accord de la raison et de la foi*), un an après son arrivée à l'évêché d'Avranches.

Ces deux grands penseurs, Achard de Saint-Victor et Pierre-Daniel Huet ont en commun d'avoir occupé le siège épiscopal d'Avranches alors qu'ils étaient promis à un autre, celui de Sées pour Achard, celui de Soissons pour Huet, et d'avoir été des penseurs novateurs en leur temps, mais dont les ouvrages, de ce fait, n'entrèrent pas dans la postérité.

Le *De Trinitate* de l'évêque Achard, en effet, fut principalement cité par Jean de Cornouailles dans son *Eulogium* au pape Alexandre III (1105-1181), composé en 1176, cinq ans après le décès d'Achard. Au XIV<sup>e</sup> siècle, le théologien franciscain italien Jean de Ripa (né en 1325) fit également mention dans son *Commentaire du premier livre des Sentences* de Pierre Lombard (*Lectura super Primum Sententiarum*) du *De Trinitate*, sous le titre *De unitate divinae essentiae et pluralitate creaturarum* (*De l'unité de l'essence divine et la pluralité des créatures*) dont il attribuait cependant la paternité à Anselme de Cantorbéry. Ainsi, dès le XIV<sup>e</sup> siècle, si ce ne fut avant, le *De Trinitate* d'Achard de Saint-Victor passa pour un écrit de l'archevêque de Cantorbéry, avant de disparaître pour ne resurgir

que six cents ans plus tard, lors de sa redécouverte en 1954.

Les *Alnetanae quaestiones* ont, quant à elles, été vivement critiquées par les théologiens de Port-Royal et ne suscitèrent donc en France guère d'intérêt à la différence de ceux qu'ils éveillèrent dans les pays protestants. Le théologien Antoine Arnauld (1612-1694), qui avait en horreur la méthode comparée de Huet, dénonça en 1691, dans une lettre adressée à Denis Dodart (1634-1707), de l'Académie des sciences, la folie du sous-précepteur du Dauphin, devenu depuis évêque d'Avranches :

« Ce sont d'horribles choses et capables d'inspirer à de jeunes libertins, qu'il faut avoir une religion, mais qu'elles sont toutes bonnes, et que le paganisme même peut entrer en comparaison avec le christianisme. [...] Je m'imagine que si on avait lu avec soin les autres ouvrages de cet auteur, on y trouverait bien des folies et de méchantes choses. Mais je ne crois pas qu'il en ait jamais fait un si méchant que celui-ci, à en juger par l'extrait que j'en ai eu. Je vous prie de montrer cette lettre à des personnes capables d'être touchées de ces excès, comme à M. Nicole, à M. de Meaux, etc. Pour moi, j'en suis percé jusqu'au cœur, et ce serait une chose bien déplorable que l'on vit à Avranches, ce que l'on vit au Mans du temps du cardinal Mazarin. »<sup>2</sup>

Des ouvrages de ces deux savants, il apparaît néanmoins que le *De Trinitate* d'Achard de Saint-Victor a reçu, depuis sa redécouverte, plus d'attention de la part des chercheurs que les *Alnetanae quaestiones* de Pierre-Daniel Huet dont il n'existe aucune étude d'ensemble<sup>3</sup>.

## Achard et Huet, héritiers du concept de Trinité

Bien qu'il demeure toujours délicat de procéder à une présentation transpériodique d'une thématique, d'autant plus lorsqu'il s'agit de débats théologiques trinitaires qui ont animé et agité tant d'ecclésiastiques, il convient de reconnaître qu'au delà des contextes historiques et théologiques propres à chacun des deux prélats, une constante demeure,

2. *Lettres de messire Antoine Arnauld, Docteur de la Maison et Société de Sorbonne*, t. III (Paris, chez Sigismond d'Arnay, 1775), p. 401-402.

3. Les *Alnetanae quaestiones* ont néanmoins été prises en compte par A. Dupront dans son ouvrage *Pierre-Daniel Huet et l'exégèse comparatiste au XVII<sup>e</sup> siècle* (Paris, E. Leroux, 1930).

celle des sources textuelles tant chrétiennes – livres bibliques et traités des Pères de l'Église – que non-chrétiennes – écrits platoniciens et néoplatoniciens –, que ces deux savants interprétèrent par une approche métaphysique pour Achard et dans une perspective comparative pour Huet.

Il est un fait que tous deux en appelèrent à la raison pour saisir et poursuivre la pensée de leurs devanciers chrétiens des Églises d'Orient et d'Occident desquels ils héritèrent le concept même de Trinité forgé à partir de la fin du II<sup>e</sup> siècle puis constamment repensé durant les siècles suivants.

Le concept de Trinité, en effet, était étranger aux premières générations chrétiennes. Nulle part dans le *Nouveau Testament*, il n'est fait mention d'une quelconque Trinité rassemblant et mettant sur le même plan le dieu créateur (*elohim/yhwh/theós*) et le souffle ou esprit divin (*rúah/hágion pneūma*) du judaïsme ancien ainsi que Jésus le nazaréen confessé fils de dieu (*huiòs theoũ*) ou parole de dieu (*lógos toũ theoũ*) par ses disciples. La seule occurrence néotestamentaire qui regroupe les trois personnes, sans pour autant témoigner d'un quelconque concept trinitaire ou de quelque tentative de connumération (*sunaríthmêsis/connumeratio*), provient de la formule baptismale en *Matthieu* 28.19 : « Allez donc ; de toutes les nations faites des disciples, les baptisant au nom du Père et du Fils et de l'Esprit saint (*eis tò ónoma toũ patròs kai toũ huioũ kai toũ hágiou pneúmatos*) ». Cette formule baptismale marque la distinction qui était faite dans la communauté chrétienne de Palestine entre les chrétiens qui étaient baptisés au nom du dieu d'Israël, du fils de dieu, c'est-à-dire Jésus confessé Christ, ainsi que de l'esprit saint (Mt 3.11), et le courant des baptistes dont le maître, Jean, baptisait dans l'eau en vue de la conversion (*metánoia*).

La connumération des personnes et le développement du concept même de Trinité sont nés de plusieurs facteurs historiques. Le premier et certainement le plus décisif fut les controverses du II<sup>e</sup> siècle, entre les Pères de l'Église, qui érigèrent progressivement une théologie orthodoxe, et des courants gnostiques chrétiens dont l'interprétation des écrits bibliques s'enrichissait d'allégories empreintes d'éléments philosophiques et gnostiques non-chrétiens. Les apologistes chrétiens se virent donc dans l'obligation de définir la nature et les fonctions du dieu créateur et de l'esprit saint tout comme celles de Jésus confessé tour à tour fils d'homme, fils de dieu et dieu. La théologie trinitaire répondit donc essentiellement au débat portant sur la place à accorder à Jésus au sein même de l'économie de la création de l'univers. Les Pères de l'Église arrêterent donc leur compte ni à une, ni à deux,

ni à quatre personnes, à la différence d'autres systèmes gnostiques, mais à trois personnes. Aussi le développement de la théologie du *lógos*, apparaissant déjà dans le prologue de l'Évangile johannique, et plus généralement celui de la christologie sont-ils assurément des facteurs importants qui ont contribué à l'élaboration du concept même de Trinité.

Vers 150, dans sa *Première apologie*, Justin de Néapolis (mort vers 165) employa les adjectifs ordinaux afin de connumérer les trois personnes en plaçant dieu au premier rang, Jésus-Christ au second et l'esprit prophétique au troisième<sup>4</sup>. À la différence des évangélistes et des premières générations chrétiennes qui recherchèrent dans les livres vétérotestamentaires l'annonce de la révélation de leur dieu, les Pères de l'Église, de culture et de formation hellénistiques, la cherchèrent dans les textes philosophiques. D'après les sources textuelles encore conservées aujourd'hui, l'apologiste Justin semble être le premier à faire se croiser plusieurs traditions : le *Timée* et la *Seconde lettre à Denys* de Platon, la relecture chrétienne des œuvres platoniciennes qui veut que Platon ait eu connaissance des livres de Moïse, c'est-à-dire le *Pentateuque*, l'histoire chrétienne du salut universel et la connumération chrétienne des trois personnes<sup>5</sup>.

Si le *Traité à Autolykos* 2.15 de Théophile d'Antioche (II<sup>e</sup> s.) atteste vers 180 la plus ancienne mention du concept même de triade ou trinité (*triás*), il ne fait aucun doute que les Pères de l'Église ont tous, dans leur représentation du plan divin, à savoir création, révélation et parousie, considéré que les philosophes grecs et les sages barbares, à savoir druides, prêtres égyptiens, mages de Perse, brāhmanes de l'Inde, avant même la révélation, c'est-à-dire l'avènement de Jésus confessé Christ, avaient eu quelque intuition non seulement sur le dieu créateur des chrétiens, mais encore sur la trinité elle-même. C'est pourquoi, la *Seconde lettre à Denys* de Platon<sup>6</sup>,

4. *Première apologie* 13.1-3.

5. *Première apologie* 60.1 et 5-7.

6. Pseudo-Platon, *Seconde lettre à Denys* 312<sup>e</sup>-313<sup>e</sup> : « Tu n'es pas content, à ce qu'il [Archidème] dit, de l'explication que je t'ai donnée de la nature première. Je vais la reprendre sous le voile de l'énigme, afin que s'il arrive quelque malheur à cette lettre sur terre ou sur mer, celui qui la lirait ne puisse en saisir le sens. Voici ce qui en est : tout est autour du Roi de tout ; Il est la fin de tout ; Il est la cause de toute beauté. Ce qui est du second ordre est autour du principe second, et ce qui est du troisième ordre autour du troisième principe. L'âme humaine désire avec passion pénétrer ces mystères ; pour y parvenir, elle jette les yeux sur tout ce qui lui ressemble, et elle ne trouve rien qui la satisfasse absolument. Il n'y a, dans ce que nous voyons, aucune analogie avec ce roi et ces choses dont j'ai parlé. Mais pour ce qui vient ensuite, l'âme peut en rendre compte ». *Ceuvres de Platon*, traduites par Victor Cousin, t. 13 (Paris, P.-J. Rey, 1840), p. 59.

que nous savons aujourd'hui être un écrit pseudépigraphique pythagoricien datant du début de l'époque impériale, fut constamment citée par les Pères de l'Église, tel Clément d'Alexandrie<sup>7</sup> (150-220), comme l'exemple même de cette intuition sur la Trinité chrétienne.

De cette énigme attribuée par la tradition philosophique grecque à Platon, de nombreuses interprétations allégoriques virent le jour dans les milieux philosophiques, gnostiques et religieux. Aussi, le néoplatonicien Plotin<sup>8</sup> (205-270) la commenta également. Après sa mort, en 271, son disciple et successeur, Porphyre (234-305) consigna son enseignement en plusieurs livres intitulés *Ennéades*. On y lit l'interprétation plotinienne de l'énigme platonicienne énumérant, selon Plotin, l'Un, l'Intellect et l'Âme dont la connumération renvoie chez lui à une hiérarchie généalogique.

Lorsque les disciples de Plotin apposèrent à ces traités des *Ennéades*, consignés par Porphyre, des intitulés, ils donnèrent au dixième, le titre *Sur les trois hypostases principales* (*Peri tôn triôn arkhikôn hupostaseôn*) souhaitant ainsi résumer la doctrine philosophique exposée. Mais en forgeant ce titre, non seulement ils trahirent la pensée de leur maître, qui n'a jamais employé dans aucun de ses traités le syntagme « trois hypostases », mais encore, ils donnèrent à penser aux chrétiens que Plotin avait ouvertement enseigné, durant sa vie, sur la Trinité. De ce fait, les Pères de l'Église des IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> siècles, à savoir Eusèbe de Césarée (265-339), Basile de Césarée (329-379), Augustin d'Hippone (354-430), Cyrille d'Alexandrie (376-444) et Théodoret de Cyr (393-457), s'appuyèrent notamment sur l'énigme de Platon commentée par Plotin dans l'élaboration de leur dogme de la Trinité. De leurs écrits trinitaires, ce fut assurément le *De Trinitate* d'Augustin qui eut le plus

7. Clément d'Alexandrie, *Stromates* 5.14.103.1.

8. Né en Égypte, Plotin arriva à Alexandrie en 232 afin d'y suivre l'enseignement philosophique d'Ammonios Saccas tout comme son confrère Origène. Ce fut certainement après la mort du maître, vers 243, que Plotin décida de suivre l'armée de l'empereur romain Gordien III (225-244), afin de se rendre d'abord en Perse dans l'espoir d'y étudier la philosophie des mages mazdéens, puis en Inde pour deviser avec les brâhmanes, réitérant ainsi ce qu'avaient réalisé, cinq siècles avant lui, Anaxarque et Pyrrhon en suivant l'armée d'Alexandre le Grand jusqu'au bord de l'Indus. Mais, en février 244, son projet avorta en Mésopotamie lorsque l'armée romaine fut défaite par celle du roi sassanide Shahpur I<sup>er</sup> et que l'empereur Gordien III mourut. N'ayant jamais atteint ni la Perse, ni l'Inde, n'ayant finalement jamais côtoyé ni mazdéens ni brâhmanes, Plotin se rendit en 245 à Rome où il fonda son école néoplatonicienne. Voir Porphyre, *Vie de Plotin* 3.13-17.

d'ascendance dans la pensée chrétienne tout autant durant la période allant du temps du philosophe néoplatonicien et aristotélicien Boèce (470-524) à la fin de l'époque carolingienne que durant la période préscolastique des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles. Les chrétiens occidentaux, qui ne pouvaient avoir accès directement aux écrits platoniciens et plotiniens, savaient néanmoins qu'il existait selon les Pères de l'Église quelques rapprochements entre la doctrine trinitaire chrétienne et celle des philosophes grecs. Ainsi, les ecclésiastiques chrétiens relurent la doctrine plotinienne à travers le prisme de leur théologie trinitaire trahissant à leur tour la pensée du néoplatonicien en traduisant le grec *hupóstasis* (hypostase) par le latin *substantia* (substance) :

« Or quels sont ces principes, pour un platonicien comme Porphyre ? Nous le savons : il parle en effet de Dieu le Père et de Dieu le Fils qu'il appelle en grec Intelligence paternelle ou Esprit paternel. Quant au Saint-Esprit, il n'en parle pas ou ce qu'il en dit n'est pas clair : je ne comprends pas quel est cet autre qu'il met entre les deux. S'il voulait faire entendre comme Plotin dans le traité des Trois principales substances (*De Tribus principalibus substantiis*), qu'en troisième lieu il s'agit de la nature de l'âme, il ne dirait pas qu'elle tient le milieu entre le Père et le Fils. Car Plotin met la nature de l'âme après l'intelligence paternelle ; mais Porphyre, parlant d'un milieu, ne la met pas après mais entre les deux. Il parle ainsi comme il a pu ou comme il a voulu de ce que nous appelons l'Esprit-Saint, non l'Esprit du Père seulement, ni du Fils seulement, mais de l'un et de l'autre.<sup>9</sup>»

Ce fut donc durant les cinq premiers siècles de l'ère chrétienne où les tenants des doctrines chrétiennes, gnostiques et philosophiques étaient en concurrence, que les Pères de l'Église, en relisant chrétiennement Platon et Plotin, aboutirent progressivement à la construction singulière du concept de Trinité pour finalement l'ériger en dogme, notamment lors du concile de Nicée en 325 dans le but de contrecarrer les thèses du prêtre alexandrin Arius, disciple d'Origène, et de mieux définir l'unité et la distinction des trois personnes divines. Qu'en est-il de la réception de ces traditions dans l'économie de la métaphysique d'Achard de Saint-Victor et du comparatisme de Pierre-Daniel Huet ?

---

9. *La Cité de Dieu* 10.23-24. *Œuvres de saint Augustin. La Cité de Dieu*, trad. Gustave Combès, Bibliothèque augustinienne n° 34 (Bruges, Desclée de Brouwer, 1959).

## Achard de Saint-Victor (1100-1171)

Le silence qui entoure les origines d'Achard de Saint-Victor, tout comme celui qui a prévalu après sa mort autour de son *De Trinitate*, son dernier grand œuvre intellectuel, est certainement à considérer comme la résultante de la démarche victorine des sept déserts, plus particulièrement du second désert, à savoir le renoncement au monde (*desertio mundi*), à la vie mondaine en tant que cette dernière peut, selon l'anthropologie achardienne, conduire l'homme au péché et le détourner ainsi de la grâce du Christ et de l'ultime ascension, celle de la contemplation divine. Ses enseignements conservés dans ses *Sermons*<sup>10</sup> ou ses traités ne laissent, en effet, aucune place à quelque allusion autobiographique qui, selon sa pensée, aurait relevé de la *vanitas mundi* ou *vanitas seculi*<sup>11</sup>.

Le témoignage biographique le plus ancien, et assurément le plus avéré eu égard aux autres plus tardifs, repose sur une épitaphe victorine du début du XIII<sup>e</sup> siècle. Son versificateur en savait assez sur les origines d'Achard, abbé de Saint-Victor de 1155 à 1161, pour affirmer qu'il était né en Angleterre :

« L'olivier de cette maison, la gloire du clergé anglais,  
Depuis longtemps digne déjà d'être réchauffé par la lumière céleste,  
L'heureux Achard, florissant dans l'âge de la vieillesse,  
Est désigné de cette maison comme évêque d'Avranches. »<sup>12</sup>

Publiée en 1759, la *Gallia Christiana* atteste l'existence d'une épitaphe sur la tombe d'Achard, située sous la première arcade sud de la nef de l'abbaye de La Lucerne, qui fut composée par Robert Ceneau (1483-1560), élu évêque d'Avranches en avril 1532 et qui visita les chanoines prémontrés pour la première fois probablement le 6 mai 1532 lors du passage de François I<sup>er</sup> à l'abbaye de La Lucerne, sous l'abbatiate du commendataire François

10. Achard de Saint-Victor, *Sermons inédits*, texte latin avec introductions, notes et tables par Jean Chatillon, (Paris, J. Vrin, 1970).

11. *Sermons* 6.1, f. 56b ; 9.3, f. 83a ; 13.23, f. 105b; 15.8, f. 123cd et 15.11, f. 124d.

12. Bibl. Mazarine, ms 778, f. 145<sup>v</sup>-146<sup>v</sup> : *Huius oliva domus, Anglorum gloria cleri / Jam dignus pridem celesti luce foveri / Felix Achardus florens etate senili / Presul Abrincensis ex hoc signatur ovili*. Voir Jean Chatillon, *Théologie, spiritualité et métaphysique dans l'œuvre oratoire d'Achard de Saint-Victor* (Paris, J. Vrin, 1969), p. 12-13. - Françoise Gasparri, *Un copiste lettré de l'abbaye de Saint-Victor de Paris au XII<sup>e</sup> siècle*, dans *Scriptorium* n° 30, 1976, p. 236.

de La Guiche (1530-1548). Cette épitaphe fut certainement détruite par les Huguenots en 1562 lors du sac de l'abbaye de La Lucerne, sous l'abbatit du commendataire André Guidotti (1551-1571)<sup>13</sup> :

« L'Angleterre m'a engendré, la France m'a instruit,  
Et celle-là m'a tenu pour docteur de la loi et père d'un troupeau.  
En me faisant pontife, la Normandie a marqué la fin [de ma vie].  
L'une a élevé l'homme, l'autre l'a surélevé, la troisième l'a enlevé.<sup>14</sup>»

Il convient donc de reconnaître qu'Achard était d'origine anglaise et, comme l'a montré Jean Chatillon, que sa vie étudiante, inséparable de toute cléricature, se déroula en France<sup>15</sup>. Ainsi, les traditions de 1557 et de 1612 qui voulaient qu'Achard, pour l'une, eût embrassé la vie canonique au prieuré de Bridlington dans le Yorkshire et, pour l'autre, naquît en Normandie dans la vicomté de Domfront dans l'ancienne famille de Petrus Achard, montrent assez que leurs auteurs avaient cherché, au cours des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, à s'attacher la gloire de l'illustre théologien de Saint-Victor, devenu évêque d'Avranches.

Achard entra dans l'histoire lorsqu'il fut élu en 1155 abbé de l'abbaye de Saint-Victor de Paris, fondée en 1113 par Guillaume de Champeaux, comme l'obituaire de la dite abbaye le précise<sup>16</sup>. Une chronique victorine<sup>17</sup> de la fin du XII<sup>e</sup> siècle rappelle qu'Achard avait été le disciple de Gilduin, premier abbé de Saint-Victor, qu'il portait le titre de *Magister* – il avait donc enseigné la théologie à l'abbaye de Saint-Victor – et qu'il fut nommé par la suite évêque d'Avranches (*Abrincensis episcopus*). Achard avait donc suivi à Saint-Victor sa formation religieuse et intellectuelle avant d'y enseigner à son tour et de succéder à son maître Gilduin en 1155. En tant qu'abbé, il se devait d'administrer l'abbaye et ses biens ainsi que de veiller à la vie spirituelle de ses frères.

Ses ouvrages théologiques s'évalent donc sur une longue période. Durant les années où il fut *Magister*, c'est-à-dire avant 1155, il dispensa des

13. Danièle Duceur, *Les abbés commendataires de l'abbaye de La Lucerne*, dans *Revue de l'Avranchin et du Pays de Granville*, t. 85, n° 417, 2008, p. 337-399.

14. *Anglia me genuit, docuit me gallia, legis / Doctorem tenuit illa patremque gregis / Pontificem faciens fecit Normannia finem / Haec tulit, extulit haec, abstulit haec hominem* dans *Gallia Christiana*, t. XI (Paris, 1759) col. 481.

15. Jean Chatillon, *Théologie...*, *op. cit.*, p. 13-15.

16. Bibl. nat. de Fr., ms lat. 14673. Jean Chatillon, *Théologie...*, *op. cit.*, p. 12.

17. Bibl. nat. de Fr., ms lat. 15009, f 77r. *Ibid.*, p. 12.

cours de théologie dont des fragments, sous le titre de *Quaestiones*, ont été conservés dans un manuscrit du XIII<sup>e</sup> siècle. Il prêcha également au chapitre, à l'occasion de fêtes et de dimanches importants du cycle liturgique, un certain nombre d'homélies dont douze firent l'objet d'une mise par écrit (*Sermons I-XII*) et traitent de controverses théologiques de son temps. Trois autres sermons (XIII-XV), beaucoup plus longs, ont été rédigés avec une méthodologie plus rigoureuse et préparés probablement pour être lus devant les abbés victorins réunis en chapitre général. L'importance donnée au progrès spirituel, à l'ascétisme quotidien et à la contemplation divine, d'une part, le rappel des devoirs des abbés et de la lourde tâche d'accompagnement spirituel qui leur incombaient, d'autre part, montrent assez qu'ils furent composés durant son abbatiat, soit entre 1155 et 1161. Achard fut aussi l'auteur d'un traité sur le *Discernement entre âme, esprit et pensée* (*De discretione animae, spiritus et mentis*) dans lequel il aborde l'unité plurielle de la *substantia interior*, la substance intérieure tripartite, à savoir âme, esprit et pensée, qui, « cohérent » avec le corps, forme l'être humain. Cette recherche d'anthropologie métaphysique préfigure déjà la réflexion d'Achard sur les rapports de l'un et du multiple qui seront au cœur de son *De Trinitate* qu'il écrivit dans les dernières années de sa vie alors qu'il était évêque d'Avranches.



Seau épiscopal d'Achard de Saint-Victor

### Achard. Le diocèse d'Avranches et l'abbaye de La Lucerne

À la mort de Girard, évêque de Sées, survenue en 1157, les chanoines de Sées avaient invité Achard, abbé de Saint-Victor, à lui succéder afin de poursuivre la réforme de l'Église de Sées qui suivait l'ordo des Victorins depuis 1131. Mais Henri II Plantagenêt (1133-1189), qui voulait asseoir son autorité sur les évêchés normands, décida de ne pas reconnaître cette élection régulière approuvée par le pape Adrien IV (1100-1159). Il plaça à la tête de l'évêché son propre aumônier Frogier. Néanmoins en 1161, Achard de Saint-Victor fut nommé directement évêque d'Avranches par Henri II Plantagenêt qui ne demanda aucunement l'avis du pape Alexandre III et qui, par sa décision, certainement influencée par Arnoul de Lisieux (1104/1109-1184), ôta au roi de France Louis VII (1120-1180), un prélat hautement estimé de la prestigieuse abbaye parisienne de Saint-Victor<sup>18</sup>.

Dès le début de son épiscopat, Achard s'était rapidement rapproché de l'abbaye Sainte-Trinité de La Lucerne dont la vie canoniale était proche de celle qui avait été la sienne durant de nombreuses années. Il entreprit des négociations avec les seigneurs de la région, Hasculphe de Subligny (1092-1169) et Guillaume de Saint-Jean (1110-1203) et obtint d'eux le transfert des terres nécessaire pour la fondation d'une plus vaste abbaye. Après avoir abandonné en 1162 l'abbaye forestière où les chanoines prémontrés s'étaient installés depuis 1145, sous le gouvernement de l'abbé Tescelin et dont l'abbatiale avait déjà été dédiée à la Sainte-Trinité par l'évêque Richard de Subligny, les Prémontrés vinrent s'établir au confluent du Thar et du Tharnet et, en 1164, l'évêque Achard, assisté de l'abbé Angot et en présence des seigneurs fondateurs, posa la première pierre de l'église abbatiale qui fut à nouveau dédiée à la Sainte-Trinité. L'abbaye de La Lucerne faisait partie d'un ensemble d'abbatiales fondées au cours des X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles et dédiées à la Sainte-Trinité, telles les abbayes de Fécamp, Caen, Lessay, Savigny. Les liens entre les chanoines prémontrés de l'abbaye Sainte-Trinité de La Lucerne et l'évêque d'Avranches, spécialiste de métaphysique trinitaire, furent assurément solidement établis et entretenus pour que ce dernier demandât à y être enseveli, ce qui fut fait après son décès survenu le 29 mars 1170 ou 1171. Le titre de bienheureux lui fut attribué par les chanoines prémontrés

18. Pour le contexte historique, voir notamment Raymonde Foreville, *L'Église Anglo-Normande au temps du Bienheureux Achard de Saint-Victor, évêque d'Avranches (1161-1171)*, dans *Revue de l'Avranchin*, t. 39/229, 1961, p. 153-174.

qui lui vouèrent un culte et, au XVI<sup>e</sup> siècle encore, l'abbé commendataire François de La Guiche fit faire une peinture murale d'Achard sur le chevet plat du chœur, côté nord, et se mit sous sa protection.



Gisant du Bienheureux Achard  
(Abbaye de la Lucerne – XII<sup>e</sup> s.)



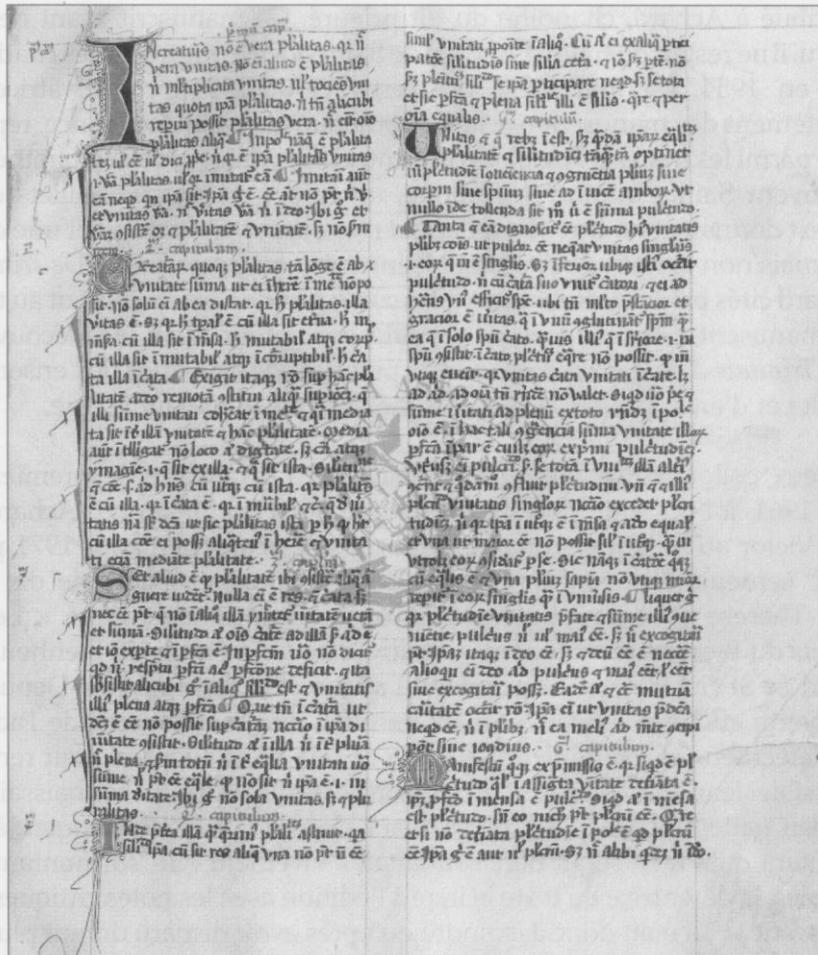
Médaille du bienheureux Achard  
par François de La Guiche  
(Abbaye de la Lucerne – XVI<sup>e</sup> s.)

### Le *De Trinitate* dans l'histoire

L'histoire de la tradition manuscrite montre que le *De Trinitate* d'Achard était tombé assez rapidement dans l'oubli et qu'il n'avait pas fait l'objet de copies nombreuses. Des passages sont cités par Jean de Cornouailles dans son *Eulogium* au pape Alexandre III en 1176. Dans sa lettre au pape, Jean de Cornouailles lui demande de condamner la doctrine du « nihilisme christologique ». Pour démontrer l'erreur doctrinale due à Gilbert de la Porrée (1076-1154), Pierre Abélard (1079-1142) et Pierre Lombard (1100-1160), il prend longuement à témoin Achard sur des questions pointues de christologie. C'est ainsi qu'il cite explicitement sa source textuelle : « Maître Achard en son livre *Sur la Trinité* » (*Magister Acardus in libro suo De Trinitate*)<sup>19</sup>. En 1176, le traité d'Achard était donc connu sous le titre de *De Trinitate*.

Plus tard, au XIV<sup>e</sup> siècle, le théologien franciscain italien Jean de Ripa (né en 1325) cite l'ouvrage d'Achard sous le titre *De unitate divinae essentiae et pluralitate creaturarum* (*De l'unité de l'essence divine et la pluralité des créatures*) dont il attribuait cependant la paternité à Anselme de Cantorbéry.

19. Jean Chatillon, *Théologie...*, *op. cit.*, p. 120-121.



De unitate [Dei] et pluralitate creaturarum  
(Pontificia Biblioteca Antoniana - Ms. Scaff. V 89, fol. 177)  
© Bibliothèque antonienne de Padoue<sup>20</sup>

Enfin, les *Collectanea* du célèbre antiquaire royal John Leland (1506-1552), compilées entre 1533 et 1536, attestent l'existence au prieuré anglais de Bridlington, dans le Yorkshire, d'un manuscrit portant le titre *De Trinitate*

20. Nous tenons à remercier Alberto Fanton, directeur de la Bibliothèque antonienne de Padoue, pour son aimable autorisation de publier la photographie du premier folio de cet unique manuscrit prise par ses soins.

et attribué à Achard, chanoine du dit prieuré. Ce manuscrit ayant depuis disparu, il ne restait du traité d'Achard de Saint-Victor que quelques citations. Mais, en 1954, Marie-Thérèse d'Alverny (1903-1991), conservatrice au Département des manuscrits de la Bibliothèque nationale de France, repéra, inséré parmi les traités d'Anselme de Cantorbéry conservés à la bibliothèque du couvent Saint-Antoine de Padoue, un cahier de douze feuillets dont l'explicit donnait et un titre (*De unitate et pluralitate creaturarum*) et une date, 1352, mais non le nom de l'auteur. Néanmoins, les passages du *De Trinitate* d'Achard cités par Jean de Cornouailles correspondant parfaitement au texte de ce manuscrit, il devenait aisé d'identifier son auteur. Ainsi, la redécouverte du *De Trinitate* d'Achard permit-elle de prendre connaissance de l'ensemble du traité et d'en apprécier le contenu théologique et métaphysique.

Deux colloques se tinrent à l'abbaye de La Lucerne, le premier en juillet 1961, à l'occasion du VIII<sup>e</sup> centenaire de la nomination d'Achard de Saint-Victor au siège épiscopal d'Avranches, le second en août 1971 pour le VIII<sup>e</sup> centenaire de sa mort. À ces deux colloques espacés de dix ans, Marie-Thérèse d'Alverny présenta deux communications, l'une « Le *De Trinitate* du Bienheureux Achard », l'autre « Le *De Trinitate* du Bienheureux Achard de St Victor », qui n'apportèrent aucun élément nouveau. Depuis sa découverte en 1954, elle maintenait, en effet, que le manuscrit de Padoue était défectueux et incomplet et que, de ce fait, sa publication était rendue impossible. Jean Chatillon (1912-1988), avec le tact qu'on lui connaissait, en attendait patiemment l'édition<sup>21</sup>. Marcel Lelégard (1925-1994), quant à lui, se doutant qu'il n'en serait rien, souhaitait « vivement que, surmontant ses scrupules, la détentrice du texte le livre à l'édition avec les notes critiques qui s'imposent »<sup>22</sup>. Il était donc à craindre qu'après avoir disparu durant plus de six cents ans, le traité sur la Trinité de l'évêque d'Avranches restât longtemps encore inaccessible. Aussi le *De unitate* doit-il son véritable retour dans la recherche scientifique à Emmanuel Martineau qui, en 1983, alors chargé de recherches au CNRS, entreprit en vingt-trois mois ce que Marie-Thérèse d'Alverny ne put réaliser en trente-deux ans. Critique à l'encontre de la désinvolture de cette dernière, E. Martineau affirmait avec raison, au sujet de ce

21. Jean Chatillon, *Théologie...*, op. cit., p. 122.

22. Marcel Lelégard, *Le bienheureux Achard, abbé de Saint-Victor de Paris, 1155-1161, évêque d'Avranches, 1161-1171*, dans *Cahiers Léopold Delisle*, t. 35/36, 1986-1987, p. 163-173.

soi-disant manuscrit de Padoue défectueux et de son « éditrice potentielle »<sup>23</sup>, « qu'il est permis de trouver moralement et philologiquement suspecte une campagne de dénigrement, et même de diffamation de l'unique témoin du *De Unitate*, qui, n'eût été notre intervention, aurait sûrement eu pour effet d'en bloquer la publication jusqu'au siècle – ou au millénaire – prochain »<sup>24</sup>.



Colloque du VIII<sup>e</sup> centenaire de la mort du bienheureux Achard  
 Abbaye de La Lucerne – 28-29 août 1971 – © Gérard Ducœur  
 De gauche à droite : Marcel Lelégard (1925-1994),  
 Jean Daniélou (1905-1974), Jean Chatillon (1912-1988)

On saura donc gré à E. Martineau d'avoir eu la résolution d'entreprendre la transcription du texte latin et d'en avoir proposé une traduction dans son édition parue en 1987 sous le titre *De unitate <Dei> et pluralitate creaturarum*<sup>25</sup>. Enfin, la dernière étude en date sur ce traité achardien, est due au philosophe iranien Mohammad Ilkhani dans sa *Philosophie de la Création chez Achard de Saint-Victor*, publiée en 1999 et issue de sa thèse de philosophie médiévale soutenue à l'Université Libre de Bruxelles sous la direction du professeur Lambros Couloubaritsis<sup>26</sup>.

23. Achard de Saint-Victor, *L'unité de Dieu et la pluralité des créatures (De unitate <dei> et pluralitate creaturarum)*, texte latin inédit du manuscrit de Padoue (*Antoniana, Scaff. V, 89*) établi, traduit et présenté par Emmanuel Martineau (Saint-Lambert des Bois, éd. du Franc-Dire, 1987. Réédition Presses Universitaires de Caen, 2014), p. 30.

24. *Ibid.*, p. 63.

25. Voir le compte rendu de Gilles Susong, *Un Traité d'Achard de Saint-Victor, évêque d'Avranches (1161-11710)*, dans *Revue de l'Avranchin*, t. 67, 1989, p. 265-270.

26. Mohammad Ilkhani, *La philosophie de la Création chez Achard de Saint-Victor* (Bruxelles, Ousia, 1999). Voir le compte-rendu de Christian Trottmann dans *Bulletin de Philosophie Médiévale V, Archives de Philosophie*, 2001/3, t. 64, p. 24-25.

## La Trinité dans le *De unitate [Dei] et pluralitate creaturarum*

Du *De unitate*, il convient de retenir que l'ouvrage est scindé en deux traités (*tractatus*). Le premier est composé de 50 chapitres, le second de 21. Mais cette division doit être considérée comme simplement formelle car l'ensemble du traité métaphysique répond à un agencement en cinq parties principales qui abordent tour à tour les questions d'unité et de pluralité (1.1-36) à partir desquelles l'auteur prouve rationnellement la pluralité de la Trinité, de la création et des raisons ou causes éternelles (1.37-42) dans lesquelles il cherche les propriétés des personnes de la Trinité ; des formes intellectuelles (1.43-50) qui composent les formes créées de toute éternité en Dieu ; des raisons formelles (2.1-17) selon lesquelles les choses sont et qui renvoient aux Idées qui se trouvent dans la pensée divine ; et enfin des raisons causales-finales (2.18-21) qui définissent les raisons à cause desquelles les choses sont et pourquoi elles sont telles, la finalité de la création étant entendue comme le Bien suprême et comme une œuvre rationnelle voulue par Dieu. Achard distingue donc trois sortes de causes : les raisons causales-finales « à cause desquelles » (*propter quas*), les raisons formelles ou exemplaires « selon lesquelles » (*secundum quas*) et les raisons déployantes « par lesquelles » (*per quas*) les choses adviennent dans le monde<sup>27</sup> et rapporte les raisons causales-finales à la propriété du Père, les raisons formelles à celle du Fils et les raisons déployantes à celle de l'Esprit saint.

Suivant la tradition chrétienne, Achard distingue trois périodes historiques qui ont influé sur la condition de l'humanité. Avant le péché originel, l'homme vivait en paix au Paradis, sa pensée (*mens*) était soumise à son créateur et sa volonté (*voluntas*) à sa raison (*ratio*)<sup>28</sup>. Après le péché originel, la pensée de l'homme n'était plus soumise à son créateur ni sa volonté à sa raison. L'homme a ainsi perdu son pouvoir de connaître et d'aimer Dieu. Mais la raison enténébrée de l'homme fut à nouveau illuminée par la grâce divine accordée par la mort du Fils de Dieu sur la croix. Aussi lorsque la pensée purifiée (*mens munda*) par la rédemption est ensuite fécondée par l'Esprit saint, elle obtient la capacité de connaître Dieu. Sur la base de cette histoire du Paradis perdu, de la chute de l'homme et de sa rédemption, Achard distingue dans son anthropologie métaphysique deux composantes

27. *De unitate* 1.39. Achard de Saint-Victor, *L'unité de Dieu...*, *op. cit.*, p. 109.

28. *Sermon* 7.2, f. 63d. Achard de Saint-Victor, *Sermons...*, *op. cit.*, p. 85.

en l'homme, la substance corporelle et la substance intérieure (*substantia interior*) qui elle-même est divisée en trois parties dont chacune a son propre domaine d'activité : l'âme (*anima*) qui est en contact direct avec le mode extérieur par les organes sensitifs ; l'esprit (*spiritus*) qui reçoit les images des choses sensibles perçues par l'âme avant de les transférer à la pensée et qui forme la mémoire imaginaire des choses corporelles ; enfin, la pensée (*mens*) à laquelle appartiennent la raison et l'intellect, et grâce à laquelle l'homme peut accéder à la connaissance de Dieu. Des deux premières substances relève la science, de la troisième la sagesse qui permet, selon Achard, « à un tout petit nombre [...] de contempler quasi immédiatement par l'œil de la seule intelligence la vérité même »<sup>29</sup>. De fait, pour Achard, la substance intérieure de l'homme étant une unité, une substance, une essence, une puissance, est néanmoins divisée en trois parties, chacune présentant une unité essentielle avec les autres, étant une puissance une en elle-même, une substance indépendante par rapport aux deux autres, ayant sa propre forme et sa propre activité. La substance intérieure de l'homme est donc une unité plurielle eu égard aux trois personnes de la Trinité. C'est donc dans son *De unitate*, dépassant sa propre théologie des Sermons du temps de son abbatiat à l'abbaye de Saint-Victor de Paris, que l'évêque d'Avranches a cherché à démontrer, par une approche rationnelle, c'est-à-dire par la seule dialectique sans recours ni aux Écritures ni à l'autorité des Pères de l'Église, que la pluralité des créatures a son fondement dans la pluralité divine ou, pour le dire autrement, que la pluralité des choses provient de la pluralité qui est en Dieu<sup>30</sup>. Force est de constater, en effet, qu'en dehors des ouvrages d'Augustin d'Hippone à partir desquels il forgea à son tour ses propres formules trinitaires, l'évêque d'Avranches ne cite que très peu d'auteurs : Platon, le philosophe stoïcien Sénèque (4 av. J.-C.-65 ap. J.-C.), les philosophes néo-

29. *De unitate* 2.16. Achard de Saint-Victor, *L'unité de Dieu...*, op. cit., p. 181.

30. « Dans les créatures, il n'y a pas de pluralité vraie, parce qu'il n'y a pas d'unité vraie. La pluralité, en effet, n'est rien d'autre que l'unité multipliée, ou l'unité répétée autant de fois que la pluralité elle-même est grande, et, à moins que l'on ne puisse découvrir quelque part de pluralité vraie, il n'y aura pas de pluralité du tout. Car il est impossible qu'une pluralité soit ou soit dite au sens propre, sinon dans la mesure où elle est l'unité même de la pluralité, c'est-à-dire la pluralité vraie, ou dans la mesure où elle en est l'image. Mais elle ne peut en être l'image que si cette pluralité vraie existe. Elle existe donc, et elle ne peut exister que là où existe l'unité vraie, et il n'y a d'unité vraie qu'en Dieu. C'est là-bas, donc, que doit résider et la pluralité vraie et l'unité vraie, mais non pas du même point de vue ». *De unitate* 1.1. Achard de Saint-Victor, *L'unité de Dieu...*, op. cit., p. 71.

platoniciens Chalcidius (IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C.), et surtout Boèce qu'il qualifie de « philosophe chrétien »<sup>31</sup> et auquel il emprunta sa théorie des créatures pour élaborer sa conception originale sur la pluralité et l'unité. Loin de reprendre ce qu'Augustin d'Hippone disait au sujet des doctrines néoplatoniciennes de Plotin et de Porphyre, Achard semble plutôt redevable au moyen platonisme tel qu'il lui était accessible par l'intermédiaire de ces différents auteurs.

Au sujet du terme *Trinitate*, l'évêque d'Avranches en donnait la définition linguistique suivante :

« À leur sujet (trois personnes), cependant, il a paru préférable à la raison de prononcer le nom de Trinité (*Trinitate*) que celui de ternaire (*ternarium*) ou de triple (*triplicem*) : en effet, le vocable de ternaire, bien qu'il signifie la pluralité qui est là-bas, ne suggère pas cette unité qui existe néanmoins là-bas entre ces plusieurs mêmes ; et si l'on appelait Dieu triple (*Deus triplex*), cela reviendrait à poser quelque chose de plus dans toutes les personnes prises ensemble que dans chacune prise singulièrement : la divinité serait ou bien imparfaite en chacune, ou bien superflue en toutes. Le nom de Trinité, en revanche, bien qu'il ait été imposé pour signifier davantage la pluralité, n'en fournit pas moins, dans sa consonance même, quelque signe d'unité : Trinité, en effet, semble être dit au sens de trine unité (*trina unitas*), alors que le nom de triplicité (*triplicitatis*) désigne l'ajout de la quantité. Mais le nombre qui est ternaire, nous ne pouvons absolument pas le séparer des personnes de la Trinité, sans quoi, en effet, il n'y aurait pas de motif pour que nous les appelions trois (*tres*), tout de même qu'aucune d'entre elles, à l'évidence, ne pourrait être dite deux sans la dualité (*dualitate*) : de même, en effet, que dans ces trois il y a Trinité, de même en deux quelconques d'entre elles on ne peut nier la dualité. Toutefois, on ne peut prononcer purement et simplement que dans les personnes de la divinité existe la dualité, d'autant plus que ce que nous cherchons, c'est ce que sont là-bas les personnes, afin que l'on ne pense pas que nous voulions dire qu'il n'en existe pas là-bas plus de deux. Quel est donc leur nombre ? La raison, dans la suite, s'acheminera peut-être jusqu'à ce point. »<sup>32</sup>

Le *De unitate* d'Achard fut peut-être l'un des derniers traités du XII<sup>e</sup> siècle dont le rationalisme théologique, n'opposant nullement la raison à la foi, tentait d'expliquer l'un et le multiple en Dieu et dans la Création. Déjà, six ou sept ans après son décès, Gauthier, devenu prieur de l'abbaye de Saint-Victor en 1173 après la mort de Richard (1110-1173), attaqua avec

31. *De unitate* 2.5. Achard de Saint-Victor, *L'unité de Dieu...*, op. cit., p. 150.

32. Achard de Saint-Victor, *L'unité de Dieu...*, op. cit., p. 95-96.

virulence dans son *Contre les quatre labyrinthes de France*<sup>33</sup> (*Contra quatuor labyrinthos Franciae*) les thèses de Pierre Lombard, Pierre Abélard, Gilbert de la Porrée et Pierre de Poitiers. Partisan du courant anti-dialectique, Gauthier dénonça la théologie rationnelle emprunte d'aristotélisme qui ne pouvait que mettre en péril la foi chrétienne. Comme le souligne E. Martineau, la longue éclipse de l'œuvre théologico-philosophique d'Achard serait due à l'intellectualité de ses thèses qui, laissant loin derrière la théologie comme science ou comme sagesse, prônait une approche métaphysique qui relevait bien plus de la science de l'être<sup>34</sup>. Si comme le pense E. Martineau, le *De unitate* fut le dernier traité d'Achard qui, surpris par la mort, n'eut pas le temps de le parachever, il n'en reste pas moins un témoin important de l'activité intellectuelle de ce prélat qui bénéficia, probablement, pour sa rédaction, des bibliothèques du Mont et de l'abbaye Sainte-Trinité de Savigny, fondée en 1112 par Raoul I<sup>er</sup> de Fougères (1072-c.1122 ou 24) dont sa bru, Olive de Penthièvre (1096-1175), devint après son veuvage d'Henri de Fougères (mort peu après 1150), l'épouse de Guillaume de Saint-Jean, second fondateur de l'abbaye de La Lucerne.

### Pierre-Daniel Huet (1630-1721)

« La plume la plus savante de l'Europe, l'homme de la plus vaste érudition qui fut jamais »<sup>35</sup>, Pierre-Daniel Huet, né à Caen en 1630, fondateur de l'Académie de physique de Caen en 1662, membre de l'Académie française en 1674, consacra sa vie aux sciences physique, anatomique et zoologique, à l'histoire et à la littérature des Anciens ainsi qu'à la théologie<sup>36</sup>, tant et si bien que, nommé évêque d'Avranches en 1689 à l'âge de cinquante-neuf ans, les Avranchinois en vinrent vite à souhaiter que le roi leur envoyât un prochain prélat qui ait achevé ses études<sup>37</sup>. Conscient qu'il ne pouvait

33. P. Glorieux, *Mauvaise action et mauvais travail. Le Contra 4 labyrinthos Franciæ*, dans *Recherches de Théologie Ancienne et Médiévale*, XXXII, 1954, p. 179-193.

34. Achard de Saint-Victor, *L'unité de Dieu...*, *op. cit.*, p. 29. - Mohammad Ilkhani, *La philosophie...*, *op. cit.*, p. 12.

35. Charles-Augustin Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, t. II (Paris, Gallimard, 1951), p. 163-164.

36. Sa bibliothèque privée comptait 8271 livres et pas moins de 200 manuscrits.

37. P.-D. Huet, *Démonstration évangélique*, dans *Démonstrations évangéliques*, traduites par l'abbé Migne, t. V (Paris, Petit-Montrouge, 1843), p. 5.

pleinement remplir ses devoirs épiscopaux tant ses recherches accaparaient tout son temps, il obtint de Louis XIV d'être relevé de cette charge ecclésiastique en 1699, sous le motif que l'eau filtrée par le massif granitique nuisait à sa santé, et poursuivit ses travaux en l'abbaye Saint-Étienne de Fontenay, près de Caen. Retiré à la fin de sa vie à la Maison professe des Jésuites à Paris, il mourut en 1721, à l'âge de quatre-vingt onze ans<sup>38</sup>.



Pierre-Daniel Huet (1630-1721)

### La rédaction des Questions d'Aulnay

Plus historien que théologien, ses recherches comparées entre la religion chrétienne qu'il s'efforça de défendre contre les remises en question de son temps, et les religions non-chrétiennes, lui valurent de la part des théologiens catholiques de vives réprobations. Au cours de son sous-préceptorat du Dauphin, aux côtés de Bossuet, de 1670 à 1680, P.-D. Huet répondit dans sa *Demonstratio evangelica* aux attaques de Baruch Spinoza (1632-1677) qui, dans son *Tractatus theologico-politicus*, avait remis en cause l'authenticité de la paternité des livres du *Pentateuque*, attribuée jusque-là par la tradition judéo-chrétienne à Moïse lui-même. P.-D. Huet avait alors développé sa théorie des Moïses recherchant dans les législateurs et dieux de tous les

38. Les ouvrages et articles portant sur P.-D. Huet sont aujourd'hui trop nombreux pour être cités ici. Pour une présentation d'ensemble de ses écrits, voir Rapetti Elena, *Pierre-Daniel Huet : erudizione, filosofia, apologetica*, «Vita e Pensiero» (Milano, Pubblicazioni dell'Università Cattolica, 1999).

peuples anciens et modernes la figure déformée de Moïse<sup>39</sup>. Les découvertes de nouveaux territoires peuplés, d'us et coutumes divers et variés, et surtout de croyances propres aux peuples du Nouveau Monde, de l'Asie du Sud et de l'Extrême-Orient, jusqu'alors inconnus du *Pentateuque*, invitèrent cet érudit normand à prendre en considération toutes ces nouvelles données et à les concilier avec l'histoire de l'humanité antédiluvienne et postdiluvienne telle qu'elle avait été érigée par la tradition judéo-chrétienne. Sa théorie diffusionniste de la loi mosaïque voulait ainsi sauver et l'ancienneté et l'authenticité des livres de l'*Ancien Testament*. Mais son comparatisme exégétique, qui aboutit bien souvent à l'énoncé de typologies et de catégories religieuses, fut regardé par les milieux théologiques catholiques comme encore plus dangereux pour la foi chrétienne que les thèses spinoziennes, car P.-D. Huet ne se contentait guère de faire des rapprochements avec les peuples du Proche-Orient ancien, il en appelait, tout comme les Pères de l'Église l'avaient fait avant lui, au témoignage de tous les peuples. Le christianisme ne représentait alors plus qu'un système de croyance parmi l'ensemble des croyances anciennes et modernes de l'humanité. Pire encore, son comparatisme l'avait obligé à les mettre à pied d'égalité.

Durant les dix années suivantes, détaché de la cour de France, ordonné prêtre, nommé abbé commendataire de l'abbaye d'Aulnay puis évêque d'Avranches (1689-1699), il put enfin s'adonner à de nouvelles réflexions sur les dogmes et les pratiques prônés par l'Église catholique :

« J'y passais tous les étés dans un repos plein de charmes, occupé nuit et jour à méditer sur les points de la science les plus difficiles. Rien n'y était plus propre et ne m'aidait plus à les résoudre que cette ravissante et paisible retraite. C'est là que prirent naissance mes *Almetanae quaestiones*, où j'ai entrepris d'examiner la question épineuse de la concordance de la raison avec la foi, quel est le rôle de la première dans l'adoption de la seconde, et jusqu'où celle-ci doit étendre sur celle-là son empire. J'y montre aussi avec la dernière évidence que, soit à l'égard de la croyance, soit à l'égard de la pratique, il n'y a rien de tellement opposé au sens commun dans ce qui nous est commandé par notre sainte religion, que les nations les plus policées n'aient également cru ou n'aient pratiqué, qu'il ne reste donc aux impies aucun prétexte pour les répudier<sup>40</sup>. »

39. Voir Guillaume Ducœur, *Brahmā dans la théorie des Moïses de Pierre-Daniel Huet (1630-1721)*, dans D. Barbu, Ph. Borgeaud, M. Lozat, N. Meylan, A.-C. Rendu-Loisel (éds), *Le savoir des religions. Fragments d'historiographie religieuse* (Gollion, éd. Infolio, 2014), p. 445-472.

40. P.-D. Huet, *Mémoires (1718)*, op. cit., p. 125.

En cette fin des années 1680, le temps n'était plus pour le sexagénaire de tenter de sauver l'ancienneté et l'authenticité des livres bibliques, mais de démontrer que le christianisme avait encore une place éminente à tenir face à toute autre croyance religieuse ou philosophique et que son dogme et sa morale ne sauraient céder en rien devant la montée, de plus en plus importante, de l'humanisme chrétien et du renouveau du scepticisme philosophique chez ses contemporains. P.-D. Huet usa encore une fois de sa grande rigueur méthodologique due à son amour de la géométrie. Structurant sa pensée déductive, sans suivre néanmoins la méthode *more geometrico* qu'il avait établie dans sa *Demonstratio evangelica*, il divisa son ouvrage en deux parties distinctes.

Dans la première (*Lex concordae rationis et fidei*), il exposa les rapports entre la raison et la foi, une raison que l'Homme ne peut renier et qui se doit donc d'être consentante si le croyant ne veut pas voir le repos de son esprit et de son cœur constamment troublé. Selon P.-D. Huet, la raison, à elle seule, ne peut conduire à la connaissance absolue de la Vérité, au mystère de Dieu. Ayant remarqué que de tout temps, dans toute civilisation, les sages furent toujours en proie à cette lutte interne entre raison et foi, il soutenait que ces derniers, par leur mode de vie exemplaire, avaient su percevoir ce même mystère de Dieu et qu'ils préfiguraient déjà les chrétiens d'après la révélation.

Dans sa seconde partie, il en appela donc aux peuples non chrétiens d'hier et d'aujourd'hui afin de démontrer par la *comparatio* tant au niveau du dogme, dans le second livre (*Dogmatum christianorum et ethnicorum comparatio*), qu'au niveau de la pratique religieuse, dans le troisième (*Praeceptorum christianorum et ethnicorum ad vitam pie recteque instituendam pertinentium comparatio*), que les croyances chrétiennes n'étaient guère éloignées de celles des non-chrétiens. L'argumentation par le nombre, par l'universel, prouvait à elle seule que la foi pouvait être garante d'une connaissance intuitive de cette Vérité qui fut révélée par Dieu à l'humanité alors même que cette Vérité dépasse l'entendement de la raison.

Pour appuyer sa thèse, P.-D. Huet, dans sa *Dogmatum christianorum et ethnicorum comparatio*, commença par énoncer les vérités dogmatiques chrétiennes sur la nature de Dieu et du Christ et sur la fonction des sacrements, en montrant que de telles croyances avaient existé ou existaient encore chez les peuples non chrétiens. Rigoureux, il conserva tout au long de son comparatisme la même approche méthodologique. Sont ainsi énu-

mérées les doctrines et les croyances des philosophes grecs, des Chaldéens, des Égyptiens, des Juifs d'autrefois et des rabbins d'aujourd'hui, des musulmans, des zoroastriens, des hindous, des Tibétains, des Chinois, des peuples du sud-est asiatique, des Japonais, des Germains, des Celtes et enfin des peuples du Nouveau Monde, Mexicains, Péruviens et Cubains. Toujours le même ordonnancement, toujours la même constatation : les peuples non-chrétiens, dits idolâtres, tenaient, de l'Antiquité au Grand Siècle, un discours sur le divin qui n'était pas sans faire écho à celui des chrétiens.

De même, la *comparatio* de son troisième livre, mettant en parallèle pratiques chrétiennes et « païennes », se voulait être le paraclet du mode de vie exemplaire des sages d'Orient et d'Occident que l'auteur admirait et qui, pour lui, dépassait de loin celui de certains de ses contemporains catholiques. Les brāhmanes ne blâmaient-ils pas la poursuite de la vaine gloire ? P.-D. Huet dénonçait ainsi implicitement le rigorisme des jansénistes dont il eut à souffrir à plusieurs reprises et qui n'appréciaient guère sa méthode comparative. Rien d'étonnant alors que l'auteur en vînt à prendre à témoin les sages indiens, les brāhmanes, les *yogin*, les fakirs, les moines bouddhistes tibétains, chinois, japonais ou siamois. Selon un procédé littéraire déjà fort en usage chez les auteurs classiques que l'évêque d'Avranches connaissait bien, il soutint par l'intermédiaire de tous ces sages et philosophes non seulement que les croyances chrétiennes n'étaient aucunement inconcevables, mais encore, que la vie chrétienne elle-même correspondait de très près à la leur et qu'elle pouvait, de ce fait, être acceptable. Finalement, son comparatisme eut pour conséquence de mettre au second plan la prééminence de la révélation chrétienne et de rappeler que la nature, depuis sa création par Dieu, renfermait en elle les lois et les caractéristiques de Sa volonté. Ainsi, l'homme sage était à même de découvrir par la raison, dans la création, cette révélation naturelle et de régler sa vie en les observant.

### **Le De sanctissima Trinitate**

Le monde de P.-D. Huet n'était plus celui d'Achard de Saint-Victor. La connaissance de la philosophie grecque antique notamment platonicienne et plotinienne avait été diffusée en Occident par la venue de Grecs lors du Concile de Florence en 1439. Le philosophe Marsile Ficin (1433-1499), qui dirigeait l'Académie platonicienne de Florence, traduisit les œuvres de Platon, d'Hermès Trismégiste, de Jamblique, de Porphyre et les *Ennéades* de

Plotin qui renouvelèrent définitivement les connaissances des lettrés sur les écoles philosophiques grecques. Les fragments contenus dans les traités des Pères de l'Église laissaient place aux œuvres elles-mêmes et permirent un nouveau départ en philosophie et a fortiori en théologie. Aussi Marsile Ficin pouvait-il avancer que « la Trinité des chrétiens confirme la Trinité des principes notamment platonicienne et zoroastrienne »<sup>41</sup>.

Mais un autre facteur historique important bouleversa la conception chrétienne de l'histoire de l'humanité telle qu'elle avait été véhiculée par la tradition judéo-chrétienne et changea littéralement le monde qu'Archard avait connu. Les expéditions maritimes avaient révélé aux Européens l'existence d'un nouveau continent, les Indes occidentales, et les marchands portugais avaient également, durant tout le XVI<sup>e</sup> siècle, édifié un vaste réseau commercial le long des côtes des Indes orientales, de l'Asie du Sud-Est, de la Chine et du Japon. Après un siècle d'hégémonie, la Compagnie des Indes portugaises, qui tenta désespérément de fédérer les différents comptoirs portugais en 1624 dans l'objectif de faire face à la concurrence des autres pays européens, céda progressivement la place aux Hollandais et aux Anglais. L'*East India Company*, fondée en 1600, et la toute puissante VOC (*Vereenigde Ooste Indische Compagnie*), la Compagnie unie des Indes orientales, créée en 1602 et à laquelle P.-D. Huet consacra un ouvrage<sup>42</sup> à la demande de Jean-Baptiste Colbert (1619-1683), s'emparèrent du marché des épices et des textiles. En 1664, J.-B. Colbert, alors intendant des finances, institua la Compagnie française pour le commerce des Indes orientales qui ouvrit d'importants comptoirs à Pondichéry, en 1674, et à Chandernagor, en 1688.

Au cours des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, ce développement du commerce direct des épices et des textiles entre les États européens et l'Inde permit aux missionnaires chrétiens, notamment aux pasteurs protestants et aux jésuites catholiques, d'investir les comptoirs commerciaux et de procéder à l'évangélisation de ses autochtones. Pour y parvenir, la connaissance de leurs croyances s'avérait indispensable. Les convaincre de leurs erreurs et les convertir obligeaient les missionnaires catholiques à obtenir et à lire leurs écrits sacrés comme en témoigne le jésuite allemand Athanase Kircher (1601-1680) au sujet du but des recherches entreprises par son confrère

41. Marsile Ficin, *Opera omnia*, vol. 2 (Bâle, 1561-1576), p. 1758.

42. Cet ouvrage ne sera publié qu'en 1699 : *Le Grand trésor historique et politique du florissant commerce des Hollandais dans tous les États et Empires du monde*.

Henry Roth (1620-1668) : « Ce très révérend, fort versé dans la langue des Brachmanes, a tiré de leurs plus secrets livres les principaux points de leur doctrine, à dessein de donner moyen aux Chrétiens, qui conversent parmi les Brachmanes, d'expliquer plus facilement et réfuter de si grandes absurdités. »<sup>43</sup> Ce travail sur les écrits sacrés des brāhmanes, qui vivaient dans ou non loin de ces grands comptoirs, renouvela définitivement le savoir que les Européens avaient des religions de l'Inde, tributaires qu'ils avaient été jusque-là des sources grecques et latines ainsi que des rares écrits médiévaux. Les ouvrages des pasteurs hollandais et les lettres des Jésuites alimentèrent alors la curiosité des savants européens.

P.-D. Huet s'appliqua à les compulsurer attentivement afin d'y trouver des arguments nombreux et nouveaux en faveur de ses études comparées<sup>44</sup>. Les missionnaires pensaient alors que les croyances des Indiens provenaient de celles des Égyptiens et que les brāhmanes avaient été à leur tour les maîtres des Chinois et des Japonais. La représentation du monde et de son histoire avait changé et les chronologies chinoises qui avançaient des dates beaucoup plus hautes que celle de la Création judéo-chrétienne ne laissaient pas d'embarrasser les théologiens et d'ouvrir de nouvelles perspectives aux savants historiens européens qui purent ainsi remettre en question et dépasser l'histoire chrétienne de l'humanité.

Au sujet de la Trinité chrétienne, P.-D. Huet tenta de concilier toutes ces nouvelles données et affirmait que si les peuples non-chrétiens eurent une connaissance parcellaire, une esquisse (*adumbratio*) de la Trinité, « comme au travers de nuages et de brouillards », combien plus les Chrétiens n'avaient pas à être blâmés pour leur croyance trinitaire. Fort de ses connaissances des sources classiques, il énuméra les parallèles possibles entre les croyances trinitaires chrétienne et non-chrétienne. Grand connaisseur des écoles philosophiques grecques, fervent admirateur de la philosophie sceptique de Sextus Empiricus qui vécut au II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., l'évêque d'Avranches ouvrit donc

---

43. Athanase Kircher, *D'une autre ridicule doctrine des Brachmanes, nommément de dix diverses incarnations de Dieu que les Païens des Indes croient dedans et dehors le flux de Ganges*, dans Abraham Roger, *La Porte ouverte pour parvenir à la connaissance du paganisme caché ou la vraie représentation de la vie, des mœurs, de la religion et du service divin des brahmines qui demeurent sur les côtes du Coromandel et aux pays circonvoisins*, traduite par Thomas La Grue (Amsterdam, chez Jean Schipper, 1671), p. 379.

44. Voir G. Duceur, *Les religions indiennes comme argumentatio dans les Alnetanae quaestiones de Pierre-Daniel Huet*, dans *Revue du XVII<sup>e</sup> siècle*, n° 259, fasc. 2, 2013, p. 281-299.

son énumération par la *Seconde lettre à Denys* de Platon<sup>45</sup> rappelant l'énigme des trois rois et le commentaire de Proclus (412-485) qui, dans sa *Théologie platonicienne*, y voyait le Père (*pater*), la Puissance (*potentia*) et la Pensée (*mens*). Mais il notait aussi que la prénotion du dogme chrétien de la Trinité avait déjà été exprimée par les néoplatoniciens Plotin et Porphyre, que non seulement Clément d'Alexandrie, Eusèbe de Césarée et Cyrille d'Alexandrie eux-mêmes avaient approuvé ce qu'avait dit Platon sur la Trinité, mais encore Plotin, au temps de ces Pères de l'Église, avait lui-même donné quelque lumière sur la vérité de la Trinité dans son livre cinquième des *Ennéades* dont le titre évocateur – les trois hypostases principales – prouvait assez que les Gentils avaient eu quelque intuition sur ce mystère trinitaire. Et P.-D. Huet, emporté par son comparatisme analogique, de poursuivre en rapprochant l'attribut ternaire des dieux, Jupiter et son foudre à trois pointes, Neptune et son trident ou encore Pluton et son chien à trois têtes. De même, Callimaque de Cyrène (305-240) chantant Apollon assis à la droite de Jupiter ne faisait-il pas référence au Fils assis à la droite du Père, ou lorsqu'il était dit que Minerve sortit tout armée du cerveau de Jupiter, n'est-ce pas le symbole du Fils procédant du Père par l'esprit ? Les Grecs, pour avoir pensé de telles choses, avaient bien dû, affirmait Huet, lire les *Psaumes*. Il trouva, dans la *Consolation à Helva* de Sénèque, la mention implicite de la Tri-unité de Dieu lorsque le philosophe affirme « Croyez-moi, l'architecte quel qu'il soit de cet univers, qu'on l'appelle le dieu tout-puissant [= Père], ou la raison incorporelle créatrice de ces corps immenses [= Fils], ou le souffle divin réparti avec une égale énergie dans ses plus vastes comme dans ses moindres œuvres [= Esprit saint]... »<sup>46</sup>

Quittant le monde grec, Huet, l'ancien disciple de Bochard, investit le monde judaïque ancien et moderne, en appella à Philon d'Alexandrie, au rabbin Moïse Maimonide (1135-1205) contemporain d'Achard de Saint-Victor, au grand kabbaliste Moïse Cordovero (1522-1570) et au célèbre rabbin Manassé ben Joseph ben Israël (1604-1657) que l'évêque d'Avranches rencontra personnellement et avec qui il s'entretint longuement lors de son

45. Ce que fera également Voltaire dans son article sur la Trinité : « Il est difficile de bien comprendre ce système de Timée, qui peut-être le tenait des Égyptiens, peut-être des brachmanes. Je ne sais si on l'entendait bien de son temps. Ce sont de ces médailles frustes et couvertes de rouille, dont la légende est effacée. On a pu la lire autrefois, on la devine aujourd'hui comme on peut. », *Dictionnaire philosophique*, t. 7, dans *Œuvres complètes de Voltaire*, t. 43 (Imprimerie de la Société littéraire-typographique, 1785), p. 368.

46. Sénèque, *Consolation à Helvia*, t. premier, trad. J. Baillard (Paris, Hachette, 1914), p. 126.

séjour à Amsterdam, en 1652, après son retour de la cour de Christine de Suède<sup>47</sup>. Et là encore, Huet opéra des rapprochements entre les personnes de la Trinité et des énoncés où figurait un certain nombre de triplicités, aussi bien dans le *Talmud*, les *Targum* que les écrits rabbiniques.

Les croyances des Égyptiens, quant à elles, attestaient une doctrine sur la nature divine trinitaire. Huet prit à témoin Plutarque qui, dans son *Traité d'Isis et d'Osiris*, parle de la triple nature d'Osiris ; le philosophe néoplatonicien Jamblique (242-325) qui, dans ses *Mystères des Égyptiens*, précise que les prêtres donnent trois noms à l'Esprit suprême, à savoir Amon, Phtha et Osiris ; enfin son contemporain le jésuite Athanase Kircher qui, dans *Obeliscus Pamphilius* publié en 1650, étudie le symbole du triangle égyptien divin dont parlait déjà Plutarque.

Puis, Huet exposa qu'en Perse, selon le Pseudo-Denys dans sa *Lettre à Polycarpe*, les mages célébraient le soleil de trois jours qui lui paraissait être une image de la Trinité. Suit l'Asie qui l'occupa plus longuement. Il nota que les brāhmanes portaient autour du cou un triple cordon, symbole de leur dieu ternaire<sup>48</sup>. Les Indiens en général, rapporta Huet, croyaient en un dieu unique et ternaire qui, en tant que dieu suprême unique était le père des trois. Ces renseignements, il les devait à François Bernier, disciple de Pierre Gassendi (1592-1655), qui avait eu l'occasion, lors de son séjour à la cour de l'empereur Aurangzeb (1618-1707), de s'entretenir à ce sujet avec quelques pandits. Néanmoins, le médecin français demeurait sceptique quant au rapprochement possible :

« Touchant ces trois Êtres j'ai vu des missionnaires européens qui prétendent que les Gentils ont quelque idée du Mystère de la Trinité, et qui disent qu'il est expressément porté dans leurs Livres, que ce sont trois Personnes en un seul Dieu. Pour moi j'ai fait assez discourir les Pandits sur cette matière, mais ils s'expliquent si pauvrement que je n'ai jamais pu comprendre nettement leur sentiment ; j'en ai même vu quelques-uns qui disent que ce sont trois véritables Créatures très parfaites qu'ils appellent Deutas [*devata*, divinités], sans

47. G. Ducœur, *Pierre-Daniel Huet (1630-1721) et la Hollande : voyage, érudition et éditions*, dans *Deshima, Revue d'histoire globale des Pays du Nord*, 2012/6, Strasbourg, Université de Strasbourg, p. 17-48.

48. Il s'agit du *brahmasūtra*, ou cordon brāhmanique qui est confectionné à partir de trois fils de coton pour les brāhmanes, de chanvre pour les kshatriya et de laine pour les vaiśya. Il était conféré aux garçons âgés entre sept et dix ans qui effectuaient le rite de l'upanayana faisant d'eux des dvija ou deux-fois-nés. Les trois fils symbolisent les trois lettres de la syllabe mystique AUM et le triple *Veda* ou savoir sacré.

pourtant bien expliquer ce qu'ils entendent par ce mot de Deutas ; comme nos anciens Idolâtres n'ont, à mon avis, jamais bien expliqué ce qu'ils entendaient par ces mots de *Genius* et de *Numina*, qui est, je pense, le même que Deuta chez les Indiens. Il est vrai que j'en ai vu d'autres, et des plus savants, qui disaient que ces trois Êtres n'étaient effectivement qu'un même Dieu considéré en trois façons, à savoir en tant qu'il est Producteur [Brahmā], Conservateur [Vishnu] et Destructeur [Śiva] des choses, mais ils ne disaient rien des trois Personnes distinctes en un seul Dieu. »<sup>49</sup>

Les missionnaires portugais furent les premiers à témoigner de l'existence d'une telle croyance chez les Indiens.

« Il est, par exemple, aisé de remarquer une idée, quoique très grossière et très imparfaite, du mystère incompréhensible de la très sainte Trinité, dans l'Histoire fabuleuse de leurs dieux, lorsqu'ils disent que de Vixnu [Vishnu], qu'ils appellent Adevisnu [Ādivishnu], c'est-à-dire, Vixnu premier principe, procède Bruma [Brahmā], qui signifie science, et qu'ils disent être fils du premier principe, sans que toutefois il ait de mère, et qu'ensuite dans un de leurs livres, appelé *Chitanandi*, ils donnent Rutrem [Rudra] pour adjoint à ces deux premières divinités et qu'enfin, de même que dans la religion chrétienne, nous croyons que Dieu a créé toutes choses par son Verbe, ils enseignent aussi, que toutes les choses visibles et invisibles ont été faites par Bruma, qu'ils nomment la science de Dieu, ou le Dieu qui sait tout. »<sup>50</sup>

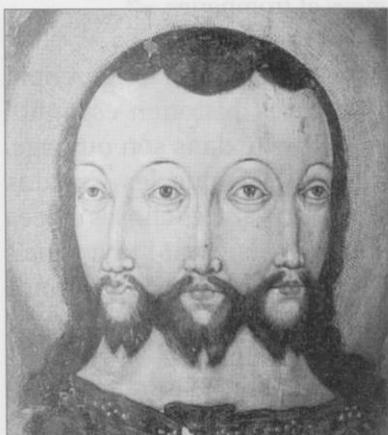
La croyance en la *trimūrti* ou trois formes, à savoir Brahmā en tant que Créateur, Vishnu en tant que Conservateur et Śiva en tant que Destructeur, est assez tardive et remonte peut-être au début de l'ère chrétienne lorsque les courants brāhmaniques, vishnuïte et śivaïte étaient en concurrence. Dans la *Maitry upanishad*, dont certaines parties datent du IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C., nous constatons que les brāhmanes ont opéré dans leur théologie une concordance entre la théorie des trois propriétés d'existence (*guna*) composant la Nature (*prakṛiti*) selon l'école philosophique du samkhya et cette croyance en

49. François Bernier, *Mémoires du sieur Bernier sur l'empire du grand Mogol*, (Paris, Claude Barbin, 1670-1671).

50. Voir Charles Dellon (1649-1709) dans son *Histoire des dieux qu'adorent les Gentils des Indes avec une addition considérable à l'histoire de l'Inquisition de Goa*, t. 3 (Cologne, Chez les Héritiers de Pierre Marteau, 1709), p. 84-85. Également dans *Histoire générale des cérémonies religieuses de tous les peuples du monde*, représentées en 243 figures dessinées de la main de Bernard Picard ; avec des explications historiques et curieuses par M. l'abbé Banier et par M. l'abbé Le Mascrier (Paris, Chez Rollin fils, 1741), p. 189-190.

une unique forme divine ternaire. Cette tension exprime le conflit entre un monothéisme grandissant et les anciennes triades indo-iraniennes qui aboutit à l'idée qu'« en vérité, cet [être] Unique [eka] est devenu triple [tridhā]. »<sup>51</sup>

Pour P.-D. Huet, cette croyance indienne en un dieu trinitaire fut assurément propagée jusqu'en Chine et au Japon dont les temples renfermaient des divinités à trois têtes selon les descriptions faites par le jésuite allemand Athanase Kircher (1601-1680) dans sa *China illustrata* (Amsterdam, 1667). Mieux encore, affirma-t-il, il fut trouvé sur l'île de Diu, au large des côtes occidentales de l'Inde (actuel Gujarāt), par les missionnaires portugais, une statue consacrée aux trois dieux et dont le nom est Mahessa (Maheśa, Grand Seigneur) que l'évêque d'Avranches, disciple de Bochart, ne peut s'empêcher de rapprocher linguistiquement de l'hébreu *Mashia'h* (משיח), c'est à dire Messie. Pour l'Orient, Huet termina son comparatisme avec le Siam où les habitants avaient également eu, selon lui, quelque prénotion d'un dieu ternaire par l'intermédiaire de trois noms dont le premier signifiait dieu, le second verbe de dieu et le troisième imitateur de dieu.



Trinité tricéphale  
(Collégiale Saint-Quiriace – Provins  
– XVI<sup>e</sup> s.)



Maheśa-mūrti  
(le Mahessa de Huet comparé à Mashia'h)  
(H. 6 m. Grotte d'Elephanta. Période Gupta – VI<sup>e</sup> s.)

Puis il tourna ses recherches vers le Ponant, où les lois de Solon ordonnaient de jurer par trois dieux, Supplice, Expiante et Averruncus. Il était dit que les Celtes avaient adoré le dieu unique Teutatès sous les noms de Hesus, Belenus et Tharamis, et Jules César, dans *La guerre des Gaules* (6.21.1-2),

<sup>51</sup>. *Maitry upanishad* 5.2.

affirmait au sujet des Germains qu'ils ne connaissaient que trois dieux : le Soleil, Vulcain et la Lune. Enfin, l'infatigable comparatiste franchit l'océan atlantique et poursuit son enquête auprès des peuples du Pérou qui, selon le missionnaire Joseph Acosta (1539-1600), qui les côtoya un siècle auparavant, adoraient un dieu en trois personnes, Viracocha, le Soleil et le Tonnerre :

« C'est une chose étrange que le diable selon sa mode ait même introduit en l'idolâtrie une trinité, car les trois statues du Soleil étaient appelées Aponti, Churiinti et Intiquaoqui, qui signifie le père et seigneur Soleil, le fils Soleil et le frère Soleil, de la même façon ils nommaient les trois statues de Chuquilla, qui est le dieu qui préside en la région de l'air, où il tonne, pleut et neige. Il me souvient qu'étant en Chuquisaca, un prêtre honorable me montra une information que j'eus assez longtemps entre mes mains, où il était prouvé qu'il y avait un certain guaca, ou oratoire, où les Indiens adoraient une idole nommée Tangatanga laquelle ils disaient être une en trois et trois en une. Et comme ce prêtre était émerveillé de cela, il lui dit que le diable par son infernal et obstiné orgueil, par lequel il prétend toujours se faire Dieu, dérobaient tout ce qu'il pouvait de la vérité, pour l'employer à ses mensonges et tromperies. »<sup>52</sup>

Enfin, ce fut à Cuba que l'évêque d'Avranches acheva son long périple comparatiste à travers les cultures et les continents. L'historien espagnol Antonio de Herrera (1559-1625) avait, en effet, rapporté dans son ouvrage, d'après le témoignage de missionnaires daté de 1511, que les Cubains « avaient la connaissance de la création des Cieux et des autres choses créées et que ç'avaient été trois personnes qui les avaient créés, dont l'une venait d'un tel endroit, et les autres d'autre part. Ils avaient aussi la connaissance du déluge et que le monde avait été perdu par quantité d'eaux. »<sup>53</sup>

Autant d'exemples qui permirent au savant normand de défendre le dogme chrétien de la Trinité qui ne pouvait être rejeté et dénigré eu égard aux autres peuples anciens et modernes qui avaient professé et professaient encore quelque croyance semblable. Un comparatisme analogique néanmoins qui mettait sur pied d'égalité la foi chrétienne et les croyances non-

52. *Histoire naturelle et morale des Indes, tant Orientales qu'Occidentales*, composée en Castillan par Joseph Acosta et traduite en français par Robert Regnault Cauxois, dernière édition revue et corrigée de nouveau (Paris, Chez Marc Orry, 1606), p. 248.

53. *Histoire générale des voyages et conquêtes des Castellans, dans les îles et terre ferme des Indes occidentales*, traduite de l'espagnol d'Antoine d'Herrera, historiographe de sa Majesté catholique, tant des Indes que des Royaumes de Castille par N. de la Coste (Paris, Chez Nicolas et Jean de la Coste, 1660), p. 622.

chrétiennes et qui, au-delà de préfigurer les études d'histoire comparée des religions des débuts du XIX<sup>e</sup> siècle, avait été décrié et condamné par les théologiens catholiques qui veillèrent à ce que le Pape ne nommât jamais cardinal un tel impie :

« Ce livre de M. Huet étant en latin et ayant été publié dès l'année 1690, il est hors d'apparence qu'il ne soit pas à Rome. Tâchez donc de l'avoir et de le lire. Et si vous jugez comme moi, après l'avoir lu, que ces impiétés sont les mêmes dans le livre qu'elles paraissent dans l'extrait, je crois que vous seriez obligé en conscience d'en faire avertir les Cardinaux qui ont de la piété afin qu'on en donne avis au Pape, en lui représentant qu'il ne doit point souffrir qu'on donne des Bulles à un écrivain qui a fait un si méchant livre. »<sup>54</sup>

Mais l'évêque d'Avranches ne s'arrêta pas là et poursuivit ses recherches comparées qui l'entraînèrent progressivement vers un scepticisme, non pas chrétien mais antique, de plus en plus marqué<sup>55</sup>. Durant son épiscopat, il rédigea la quatrième partie des *Questions d'Aulnay* qu'il se garda bien de publier de son vivant et qui parut en 1723 sous le titre *Traité philosophique de la faiblesse de l'esprit humain*. Par la présentation des écoles philosophiques grecques, et surtout des écoles sceptiques des anciens hellènes, égyptiens, perses, indiens, etc., il témoigna combien toute recherche était toujours et constamment en perpétuelle évolution et que toute idée était vouée à être

54. Lettre d'Antoine Arnauld à Louis-Paul Du Vaucel (1641-1715), alors délégué du parti janséniste à Rome. *Lettres de messire Antoine Arnauld, Docteur de la Maison et Société de Sorbonne*, t. III (Paris, chez Sigismond d'Arnay, 1775), p. 404. Quant au dramaturge et poète Jean Racine (1639-1699), ancien élève de Port-Royal, voici ce que son fils, Louis Racine, rapporte de ses lectures de la *Demonstratio evangelica* et des *Almetanae quaestiones* : « Il lisait avec admiration les ouvrages de M. Bossuet, et n'avait pas, à beaucoup près, le même respect pour ceux de M. Huet. Il n'approuvait pas l'usage que ce savant écrivain voulait faire, en faveur de la religion, de son érudition profane. Il appliquait au livre de la *Démonstration évangélique* ce vers de Térence : *Te cum tua Monstratione magnus perdat Jupiter* (Que le grand Jupiter t'écrase, toi et ta *Démonstration* !). Il désapprouvait surtout le livre du même auteur intitulé *Quaestiones Almetanae*, dont il a fait un extrait. », *Œuvres complètes de Jean Racine, Correspondance, Mémoires contenant quelques particularités sur la vie et les ouvrages de Jean Racine* par Louis Racine, t. VIII (Paris, éd. Garnier-Frères, 1877, orig. 1747), p. 390-391. Voir également Adolphe Régnier, *Les grands écrivains de la France*, « J. Racine », t. V (Paris, éd. L. Hachette, 1868), p. 227-228 et Joseph d'Avenel, *Histoire de la vie et des ouvrages de Daniel Huet, évêque d'Avranches* (Mortain, éd. A. Lebel, 1853), p. 170.

55. Voir José R. Maia Neto, *Huet n'est pas un sceptique chrétien*, dans *Les Études philosophiques*, 2008/2, n° 85, p. 209-222.

remise en question. Aussi, l'évêque d'Avranches qui avait tant travaillé, jour et nuit, à démontrer les possibles correspondances entre les croyances chrétiennes et non-chrétiennes, dont celle sur la Trinité, savait pertinemment que son travail comparatiste et sa pensée seraient vivement critiqués. Mais aucune réaction à son encontre, pas même les plus menaçantes<sup>56</sup>, ne le fit renoncer à ses déductions hypothétiques fondées sur une méthode comparée analogique, acceptant le plus grand nombre de comparants possibles, et sur un semblant de critique historique :

« Les soupçons que l'on formera contre nous et les plaintes que nous entendrons, ne nous feront pas abandonner le dessein où nous sommes, de suivre ce qui nous paraîtra probable, jusqu'à ce que nous soyons attiré par une plus grande probabilité. Cependant rien ne nous fera avouer que nous sachions ce que nous ne savons point et nous préférons toujours la liberté de notre jugement à l'approbation des gens prévenus de leurs vaines idées. »<sup>57</sup>

Guillaume DUCGUR  
Université de Strasbourg

56. P.-D. Huet, *Mémoires (1718)*, Introduction et notes par Philippe-Joseph Salazar, *Société de Littératures Classiques*, (Toulouse, 1993), p 153-154.

57. P.-D. Huet, *Traité philosophique de la faiblesse de l'esprit humain* (Londres, 1741), p. 295.